

Cote du document:	<u>EB 2017/122/R.9</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>6 b) i)</u>
Date:	<u>13 novembre 2017</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire
à la République fédérale démocratique
d'Éthiopie pour le Troisième projet de
développement des communautés pastorales

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ulaş Demirag
Directeur de pays
Division Afrique orientale et australe
téléphone: +251 1 1617 2430
courriel: u.demirag@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-deuxième session
Rome, 11-12 décembre 2017

Pour: Approbation

Table des matières

Recommandation pour approbation	1
I. Contexte	1
II. Justification du financement supplémentaire	2
A. Performance de l'exécution du projet	2
B. Description des activités et des avantages escomptés	3
III. Suivi et évaluation	4
IV. Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC)	4
V. Coût et financement du projet	5
VI. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	7
VII. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement du projet	7
VIII. Instruments et pouvoirs juridiques	7
IX. Recommandation	8

Appendice

Updated project results framework (Mise à jour du cadre de résultats du projet)

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le Troisième projet de développement des communautés pastorales, telle qu'elle figure au paragraphe 24.

Proposition de financement supplémentaire à la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le Troisième projet de développement des communautés pastorales

I. Contexte

1. Le Troisième projet de développement des communautés pastorales (PCDP-III), approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2013 (EB 2013/110/R.20/Rev.1), est entré en vigueur au mois d'avril suivant. Le coût initial du projet, soit environ 233,5 millions d'USD, était financé comme suit: i) un prêt du FIDA de 100 millions d'USD (85 millions d'USD à l'approbation du projet, puis un financement supplémentaire de 15 millions d'USD au titre du cycle 2014-2016 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), approuvé par le biais de la procédure de défaut d'opposition le 28 novembre 2015 (EB 2015/LOT/P.30) afin de combler un déficit de financement; ii) un cofinancement de 110 millions d'USD de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale; iii) une contribution du gouvernement de 18,6 millions d'USD environ; iv) une contribution des bénéficiaires d'approximativement 4,9 millions d'USD.
2. À la demande du Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, le présent mémorandum a pour objet de solliciter l'approbation d'un financement supplémentaire de 28,9 millions d'USD pour le PCDP-III. Cette somme correspond au solde disponible pour engagement au titre du cycle SAFP 2016-2018.
3. Ce financement supplémentaire servira à consolider et amplifier les activités réalisées au titre du fonds d'investissement communautaire mis en place dans le cadre de la composante 1, dont les résultats dépassent les objectifs fixés, comme en attestent les informations relatives à l'avancement du projet, les rapports transmis à l'issue des missions de supervision et l'examen à mi-parcours récemment effectué. Les activités qui bénéficieront d'un appui grâce à ce financement supplémentaire correspondent aux objectifs et aux composantes du projet en cours, et elles seront mises en œuvre conformément aux dispositions actuellement en vigueur en ce qui concerne la gestion du fonds d'investissement communautaire.
4. Dans le contexte des changements climatiques, le PCDP-III présente un intérêt majeur pour les communautés des plaines arides et les communautés pastorales les plus durement touchées par les épisodes successifs de sécheresse extrême qui ont frappé la Corne de l'Afrique au cours des trois dernières années. De toute évidence, il est nécessaire d'amplifier les investissements en faveur du développement et de la résilience, de manière à atténuer la fragilité et la vulnérabilité de la population face aux dangers qui la menacent périodiquement dans ces régions. L'emprunteur est à même de tirer le meilleur parti des ressources financières, comme il l'a montré dans le cadre du PCDP-III; l'octroi d'un financement supplémentaire constitue donc une excellente occasion de reproduire à plus grande échelle les résultats obtenus, tout en optimisant l'efficacité.

II. Justification du financement supplémentaire

5. Cette demande de financement supplémentaire satisfait pleinement à l'ensemble des critères à remplir pour l'obtention d'un financement supplémentaire, tels qu'énoncés dans le Bulletin du Président PB/2014/01/Rev.1, compte tenu des éléments mentionnés ci-après.
 - a) L'emprunteur sollicite un financement supplémentaire ayant pour objet d'amplifier l'approche axée sur la demande des communautés, qui a donné de bons résultats, afin de donner aux communautés pastorales les moyens de prendre en main à moindres frais leur propre développement; il s'agit de venir en aide à 487 546 ménages qui vivent dans des kébélés (sous-districts) n'ayant pas bénéficié du projet jusqu'ici, mais situés dans les 113 woredas (districts) initialement ciblés;
 - b) Le fonds d'investissement communautaire fonctionne remarquablement bien. Le nombre de sous-projets et d'activités de vulgarisation menés à bien dépasse de 66% l'objectif arrêté pour 2017.
 - c) Pour l'ensemble du financement du FIDA, le taux de décaissement atteint 85%, ce qui témoigne d'une performance tout à fait satisfaisante. En raison de cette excellente performance d'exécution, les dates d'achèvement et de clôture ont d'ailleurs été avancées de deux ans.
 - d) Le PCDP-III n'a jamais été classé dans la catégorie des projets faisant problème.
 - e) Enfin, le financement supplémentaire ne nécessite pas de modifier le rapport de conception initial du projet, et les activités qu'il est prévu d'appuyer grâce à ce financement supplémentaire, qui sont décrites ci-après, correspondent aux objectifs, composantes et sous-composantes du projet en cours, qu'il n'est pas nécessaire de modifier.

A. Performance de l'exécution du projet

6. Comme indiqué plus haut, trois ans après le début de la mise en œuvre du projet, les résultats obtenus sont supérieurs aux attentes. Parmi les réalisations à mettre au crédit des composantes du projet, les succès ci-après méritent d'être mentionnés.
 - a) Rayon d'action remarquable et attention portée à la problématique hommes-femmes. Environ 1,7 million de personnes, dont 50% de femmes, bénéficient des sous-projets qui sont aujourd'hui opérationnels. De surcroît, environ 1,8 million de têtes de bétail ont accès à des structures sanitaires et vétérinaires, et les ménages ciblés bénéficient de différents services comme l'accès à l'eau pour l'usage domestique, l'élevage et l'irrigation, l'enseignement primaire et les routes de desserte.
 - b) Renforcement des institutions publiques et des institutions locales, ce qui permet aux communautés de prendre en main les activités de développement. Le projet sert à favoriser la décentralisation aux échelons administratifs inférieurs, à savoir les woredas et les kébélés. L'institutionnalisation d'un processus de planification du développement inclusif, participatif et décentralisé permet aux communautés de hiérarchiser leurs besoins et de mobiliser leurs propres ressources afin de planifier, mettre en œuvre et gérer les investissements en faveur du développement local. Les plans de développement communautaire triennaux à horizon mobile sont utilisés pour établir les plans de développement des kébélés et des woredas et pour mobiliser des crédits et un accompagnement publics, aux côtés d'investissements complémentaires apportés au titre d'initiatives d'autres partenaires de développement.

- c) Autonomisation des communautés ciblées. Grâce à la démarche de développement impulsé par les communautés, les communautés pastorales ont désormais davantage de possibilités de mutualiser les savoirs et de recenser et de décrire les innovations et les meilleures pratiques locales. Non seulement le rôle actif que jouent les communautés à toutes les étapes de l'exécution du projet a permis d'intensifier leur participation à la concertation sur les politiques publiques, mais elle a aussi favorisé un fort sentiment d'appropriation des investissements réalisés, qui s'est notamment traduit par la mobilisation d'une contribution des bénéficiaires représentant 15% du financement. Cette implication a un effet bénéfique sur le plan de l'efficience. Selon les premières estimations, le coût d'investissement moyen d'un sous-projet pris en charge par une communauté est inférieur de 27 à 47%, ce qui est considérable, au coût de sous-projets comparables dans lesquels les communautés n'ont pas leur mot à dire dans les décisions prises et pour l'emploi des ressources.
7. En juin 2017, 917 sous-projets communautaires avaient été menés à bien et étaient pleinement opérationnels, ce qui représente un taux de réalisation de 166% par rapport à l'objectif de 551 sous-projets arrêté lors de la préévaluation.
8. Compte tenu de ces excellents résultats, il est fort probable que le projet atteindra son objectif de développement. Les avantages spécifiques que le projet apporte aux moyens d'existence pastoraux et agropastoraux comprennent: i) des coûts de transport moins élevés; ii) la commercialisation d'un volume plus important de produits agricoles, grâce à la construction de routes; iii) des économies sur les frais d'utilisation des véhicules et une réduction des temps de transport; iv) une réduction des pertes après récolte; v) un meilleur accès aux structures d'enseignement et de santé grâce à la modernisation du réseau routier et à la construction de postes sanitaires et de points d'eau; vi) des économies découlant de l'aménagement de points d'eau et de la construction de postes de santé.

B. Description des activités et des avantages escomptés

9. Alors que l'ensemble des objectifs, la portée géographique, les composantes, ainsi que l'organisation et la gestion du projet ne seront pas modifiés, le financement supplémentaire permettra d'amplifier les investissements réalisés au titre de la composante 1 (prestation de services déterminés par les communautés) au moyen du fonds d'investissement communautaire, qui fonctionne bien et répond parfaitement aux besoins. Parallèlement, les autres composantes seront développées en faisant appel aux ressources déjà disponibles, conformément à l'approche intégrée retenue pour ce projet.
10. Les crédits supplémentaires contribueront au financement de sous-projets communautaires mis en œuvre dans les 113 woredas pastorales et agropastorales initiales. Ils serviront également à financer des investissements supplémentaires dans des kébélés qui ne bénéficiaient pas du projet initial en raison du montant limité des fonds disponibles. Conformément à l'approche d'exécution appliquée pour ce projet, qui a fait ses preuves, les communautés bénéficiaires se chargeront de définir et hiérarchiser les aménagements à financer, de les mettre en œuvre et d'en assurer le suivi, et elles seront également responsables de la passation des marchés et de la gestion financière des sous-projets.
11. Le fonds d'investissement communautaire continuera de jouer un rôle moteur permettant aux woredas d'associer les communautés locales aux décisions concernant l'utilisation de l'ensemble des financements publics et de les inciter à investir dans le développement local sur leurs propres deniers. Comme prévu lors de la conception du projet initial, les critères à satisfaire pour obtenir un financement du fonds d'investissement communautaire resteront aussi larges que possible, afin de respecter les priorités des communautés pastorales.

12. Le financement supplémentaire permettra de mettre en œuvre environ 507 sous-projets de plus. L'expérience porte à croire qu'une forte proportion d'entre eux auront probablement trait à l'amélioration de l'accès à l'eau (par exemple étangs communautaires, birkas, détournement de cours d'eau, infrastructures d'irrigation et conduites d'eau pour étendre les zones que desservent les puits profonds construits par les pouvoirs publics ou par d'autres partenaires de développement). Les autres sous-projets permettant d'améliorer les moyens d'existence et de renforcer la résilience portent notamment sur la mise en valeur des parcours, la conservation des sols et de l'eau, l'aménagement de centres de commercialisation, la construction de ponts et l'implantation de panneaux solaires.

III. Suivi et évaluation

13. Dans le cadre de leur examen d'assurance qualité, les services du FIDA ont fait observer que le cadre logique du projet pouvait être amélioré afin de mettre davantage en avant les effets directs et les résultats mesurables. À la suite de consultations avec l'emprunteur et le partenaire qui contribue au financement, l'IDA, il a été convenu que les indicateurs d'effet direct mentionnés dans le nouveau cadre de résultats (voir l'appendice) seraient ajoutés au dispositif de suivi du projet pour compléter le cadre logique existant.

IV. Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC)

14. L'examen effectué dans le cadre des PESEC a confirmé que le classement du projet initial dans la catégorie sociale et environnementale "B" reste approprié pour ce financement supplémentaire. Le cadre de gestion environnementale et sociale existant s'appliquera à tous les nouveaux investissements du fonds d'investissement communautaire.
15. Des spécialistes des questions de protection ont été envoyés dans toutes les régions relevant du PCDP-III, et les équipes d'appui mobile sont mobilisées et informées des prescriptions en la matière. Celles-ci portent notamment sur les procédures d'évaluation environnementale et sociale, les méthodes de classification, l'élaboration des plans de gestion environnementale et sociale et la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Des plans en bonne et due forme ont été élaborés pour les sous-projets classés dans la catégorie "B", bien que leur qualité soit inégale. Les points sur lesquels l'attention doit porter afin de poursuivre l'amélioration concernent la nécessité d'assurer la fiabilité des évaluations des ressources en eau et de la qualité de l'eau, ainsi que l'élaboration de plans de gestion participative des points d'eau. En ce qui concerne la prise en compte des besoins des éleveurs, des innovations dans l'accompagnement des transhumances ont été expérimentées dans le cadre du projet, comme les écoles ou les dispensaires mobiles. L'étude de certaines mesures concrètes spécifiques se poursuivra, notamment en ce qui concerne les pâturages arides, la gestion de l'eau et des pâturages, et le suivi des puits tubulaires et du niveau de l'eau.
16. Sur le plan de l'exposition aux risques climatiques, le projet est classé dans la catégorie "risque élevé", et une analyse des risques climatiques a été effectuée au titre de l'examen réalisé dans le cadre des PESEC. Les recommandations formulées à l'issue de cette analyse, qui portent sur l'ensemble du PCDP-III, mettent l'accent sur la possibilité: i) d'examiner de plus près ce qui constitue ou non une mesure d'adaptation aux changements climatiques, afin de réduire le risque de mettre en place des mesures d'adaptation inappropriées; ii) de donner aux responsables de l'exécution et aux communautés des informations claires et pragmatiques sur les changements climatiques (évolutions actuelles, prévisions, répercussions concrètes); iii) de nouer des partenariats avec des programmes de recherche entrepris sur le pastoralisme et les changements climatiques pour faciliter leurs activités de recherche et bénéficier en retour de connaissances utiles.

V. Coût et financement du projet

17. Le coût initial du PCDP-III, soit environ 233,5 millions d'USD, était financé comme suit: i) un prêt du FIDA de 85 millions d'USD; ii) un prêt supplémentaire du FIDA de 15 millions d'USD; iii) un cofinancement de l'IDA de la Banque mondiale de 110 millions d'USD; iv) une contribution du gouvernement d'environ 18,6 millions d'USD; v) une contribution des bénéficiaires d'environ 4,9 millions d'USD.
18. Compte tenu du financement supplémentaire proposé, soit 28,9 millions d'USD, et de la contribution des bénéficiaires correspondante, soit 4,3 millions d'USD, le coût total révisé s'élève à 266,7 millions d'USD. La répartition des coûts du projet par composante est récapitulée dans le tableau 1. Les communautés participeront au financement du projet sous forme de contributions en nature (10%) et en espèces (5%), en fonction de la valeur des sous-projets qui les concernent.

Tableau 1
Coût indicatif du projet par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composantes	Prêt du FIDA ^a		IDA/ Banque mondiale		Emprunteur		Bénéficiaires		Financement supplémentaire (prêt du FIDA)		Bénéficiaires (financement supplémentaire) ^b		Coût total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Prestation de services déterminés par les communautés.	64,0	33,7	69,1	36,4	18,4	9,6	4,9	2,6	28,9	15,2	4,3	2,3	189,6	71,1
2. Programme sur les moyens de subsistance ruraux	20,0	43,4	25,9	56,2	0,2	0,4							46,1	17,3
3. Apprentissage en matière de développement et gestion des savoirs	2,0	42,5	2,7	57,4									4,7	1,8
4. Gestion et suivi-évaluation du projet	9,0	43,7	11,6	56,3									20,6	7,7
5. Montants non affectés	5,0	87,7	0,7	12,3									5,7	2,1
Total	100,0		110,0		18,6		4,9		28,9		4,3		266,7	100,0

^a Cette somme comprend le prêt initial de 85 millions d'USD, ainsi que le prêt supplémentaire de 15 millions d'USD approuvé en novembre 2015 et entré en vigueur en décembre 2015.

^b La contribution des bénéficiaires au financement supplémentaire correspond aux contributions des communautés aux investissements du fonds d'investissement communautaire au titre de la composante 1 (Prestation de services déterminés par les communautés).

VI. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

19. La supervision du projet est assurée en collaboration avec la Banque mondiale, qui se charge de l'administrer en utilisant ses propres ressources. Il ressort de l'évaluation de la gestion financière que les dispositions prises au niveau du projet sont appropriées. L'unité de gestion du projet déjà en place sera responsable et comptable de la bonne utilisation des fonds, y compris pour ce qui est du financement supplémentaire, conformément aux stipulations de l'accord de financement actuellement en vigueur. Le PCDP-III correspond à la troisième phase d'un projet d'une durée de 15 ans, et les contrôles sont pleinement intégrés. Le FIDA mettra le financement supplémentaire à la disposition du Gouvernement éthiopien selon les modalités et conditions stipulées dans l'accord de financement. Les états financiers consolidés et les rapports d'audit seront présentés au FIDA dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice budgétaire. Jusqu'ici, le rythme de décaissement a donné toute satisfaction. Le risque inhérent au pays et le risque spécifique au projet ont été jugés moyens. En ce qui concerne les modalités précises de gestion financière, de passation des marchés et de contrôle interne, aucune modification ne sera apportée par rapport à celles indiquées dans le Rapport du Président (EB 2013/110/R.20/Rev.1).

VII. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement du projet

20. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement du projet sera modifié afin d'ajouter les stipulations concernant le financement supplémentaire. Celui-ci sera mis à disposition une fois le document précisant les modifications en question signé par le FIDA et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Les principales modifications à apporter à l'accord de financement initial concernent les points suivants: i) à l'article 1 de la section B: le montant du prêt, afin de tenir compte du financement supplémentaire équivalant à 28,9 millions d'USD; ii) à l'article 8 de la section B: le montant du financement de contrepartie apporté par les communautés bénéficiaires du projet, qui s'élève approximativement à 4,3 millions d'USD (en espèces et en nature); iii) à l'annexe 2: l'affectation du produit du financement supplémentaire.

VIII. Instruments et pouvoirs juridiques

21. Une lettre de modification de l'accord de financement entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti au bénéficiaire.
22. La République fédérale démocratique d'Éthiopie est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
23. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

IX. Recommandation

24. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à vingt millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (20 450 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo